

MAIRIE DE ST ETIENNE DE SERRE
07190

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

N°08/17

Date de la convocation: 2 novembre 2017.

PRÉSENTS : BONNOT Franck, COSTE Jérôme, HUMBERT Rose, MALET TORRES Nathalie, MEYSSONNIER Vincent, TRAMONI Philippe.

EXCUSES : PIERRE DIT MERY Marie, PONS Elsa absente jusqu'à 21h45 (donne procuration à MEYSSONNIER Vincent), SYMOLON Renée (donne procuration à MALET TORRES Nathalie).

ABSENTS : ARNAUD Mathieu.

SECRETAIRE DE SEANCE : HUMBERT Rose

Ouverture de séance : 20h

Clôture de séance : 22 h 30

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du précédent conseil
- Désignation du nombre d'adjoints au maire
- Election des adjoints
- Désignation des représentants aux différentes commissions de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche : Attractivité, Services à la population, Culture-sport-vie associative, Aménagement du territoire-rivières-énergies-environnement, Aménagement des réseaux assainissement-eau pluviale, Administration-finances-fiscalité-budget.
- Mise à jour des désignations des délégués aux différentes structures intercommunales et commissions communales : SYMCA, Eyrieux Clair, Sivu SAIGC, PNR des Monts d'Ardèche, Ardèche musique et danse, SDE07, CAPCA : clect, CID(impôts), CCAS, CAO et commission MAPA.

Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Le conseil municipal,

PAR 5 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTIONS

Approuve le compte-rendu du CM précédent.

ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLEMENTAIRE DU 29 OCTOBRE 2017

Installation de trois nouveaux conseillers municipaux

→ *Délibération n°D2017-71*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Les trois nouveaux membres du conseil municipal proclamés élus suite à l'élection municipale partielle complémentaire du 29 octobre 2017, sont (dans l'ordre du tableau) :

M. COSTE Jérôme

Mme HUMBERT Rose

M. TRAMONI Philippe

Le maire déclare ainsi le nouveau conseil municipal installé (dans l'ordre du tableau) :

MALET TORRES Nathalie, maire

ARNAUD Mathieu

SYMOLON Renée

MEYSSONNIER Vincent

BONNOT Franck

PIERRE DIT MERY Marie

PONS Elsa

COSTE Jérôme

HUMBERT Rose

TRAMONI Philippe

Désignation du nombre d'adjoints au maire

→ *Délibération n°D2017-72*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Vu l'élection de trois nouveaux conseillers municipaux suite l'élection municipale partielle complémentaire du 29 octobre 2017 ;

Vu la délibération n°D2017-64 fixant le nombre d'adjoint à 1 ;

Vu la démission de Mme Renée SYMOLON de ses fonctions d'adjointe en date du 19 octobre 2017 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PAR 8 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTIONS

DECIDE la création de 2 postes d'adjoints.

Election des adjoints

→ *Délibération n°D2017-73*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 2,

Le maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. Jérôme COSTE : 8. voix

M. Jérôme COSTE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire.

- Election du second adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. Philippe TRAMONI : 8 voix

M. Philippe TRAMONI ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Désignation des représentants aux différentes commissions de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

→ *Délibération n°D2017-74*

Le conseil municipal,

PAR 8 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION

Procède à la désignation des délégués aux différentes commissions de la CAPCA :

Commissions	Titulaire	Suppléant
ATTRACTIVITE	TRAMONI Philippe	PIERRE DIT MERY Marie
SERVICES A LA POPULATION	MALET TORRES Nathalie	PONS Elsa
CULTURE-SPORT-VIE ASSOCIATIVE	PONS Elsa	SYMOLON Renée
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-RIVIERES-ENERGIES-ENVIRONNEMENT	MALET TORRES Nathalie	MEYSSONNIER Vincent
AMENAGEMENT DES RESEaux ASSAINISSEMENT-EAUX PLUVIALES	TRAMONI Philippe	MEYSSONNIER Vincent
ADMINISTRATION-FINANCES-FISCALITE-BUDGET	COSTE Jérôme	MALET TORRES Nathalie

Mise à jour des désignations des délégués aux différentes structures intercommunales et commissions communales : SYMCA, Eyrieux Clair, Sivu SAIGC, PNR des Monts d'Ardèche, Ardèche musique et danse, SDE07, CAPCA : clect, CID(impôts), CCAS, CAO et commission MAPA

→ *Délibération n°D2017-75*

Le conseil municipal,

PAR 8 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION

Procède à la désignation des délégués aux différentes structures intercommunales :

	Délégués			
	Titulaire		Suppléant	
	Nb	Nom	Nb	Nom
SymCA	1	MALET TORRES Nathalie	1	COSTE Jérôme
EYRIEUX CLAIR	1	TRAMONI Philippe	1	MALET TORRES Nathalie
SIVU SAIGC	1	SYMOLON Renée	1	MALET TORRES Nathalie
PNR des Monts d'Ardèche	1	TRAMONI Philippe	1	MALET TORRES Nathalie
Ardèche musique et danse	1	SYMOLON Renée	1	HUMBERT Rose
SDE 07	1	MEYSSONNIER Vincent	0	
<u>CAPCA :</u>				
CLECT	1	MALET TORRES Nathalie	0	
CIID (impôts)	1	COSTE Jérôme	1	MALET TORRES Nathalie

SymCA = Syndicat Mixte Centre Ardèche

SIVU SAIGC = Service d'Aide à l'Informatique et à la Gestion Communale

Syndicat Mixte du Conservatoire "Ardèche Musique et Danse"

SDE 07 = Syndicat d'Energie de l'Ardèche

CAPCA = Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

CLECT = Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

CIID = Commission Intercommunale des Impôts Directs

Commissions communales ou groupes de travail

→ *Délibération n°D2017-76*

VOIRIE	BONNOT Franck, ESPINAS Sophie, MALET TORRES Nathalie, MEYSSONNIER Vincent, TRAMONI Philippe
AEP	JORGE Aurélio, MALET TORRES Nathalie, MEYSSONNIER Vincent, PICHERAL Didier, SYMOLON Henri, TRAMONI Philippe
BATIMENTS COMMUNAUX	BONNOT Franck, HUMBERT Rose, JORGE Aurélio, MALET TORRES Nathalie, MEYSSONNIER Vincent, PONS Elsa, SYMOLON Renée
ANIMATIONS – FESTIVITES	Comité des Fêtes
ECOLE	BERNARD Noël et Patricia, BLAHCE Maxime, CLAIR Céline, JOUTY Céline, MIDOL Pascale, PIERRE DIT MERY Marie, PONS Elsa, TRAMONI Philippe
ECLAIRAGE PUBLIC	LEXTRAIT Claude, MAZELIER Raymond, MEYSSONNIER Vincent, PIERRE DIT MERY Marie, SYMOLON Renée
URBANISME – STATIONNEMENT	BONNOT Franck, MALET TORRES Nathalie, MEYSSONNIER Vincent
ORDURES MENAGERES – DECHETS VERTS	MALET TORRES Nathalie, MEYSSONNIER Vincent, SYMOLON Henri
PERSONNEL COMMUNAL	MALET TORRES Nathalie, PIERRE DIT MERY Marie, PONS Elsa, SYMOLON Renée
SERROUS INFOS – SITE INTERNET – COMMUNICATION	BARNES Tiphaine, HUMBERT Rose, MIDOL Pascale
FONCIER – AGRICULTURE	ESPINAS Sophie, MALET TORRES Nathalie, MEYSSONNIER Vincent, PIERRE DIT MERY Marie
FINANCES	COSTE Jérôme, MALET TORRES Nathalie, PICHERAL Didier, PIERRE DIT MERY Marie, SYMOLON Renée

Arrivée d'Elsa Pons à 21h45

Centre communal d'action social

→ *Délibération n°D2017-77*

Modification des membres issus du conseil municipal

Vu la délibération n°D2014-20, en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, fixant le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 10 (moitié des membres désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire) ;

Vu la délibération n°D2014-21 procédant à l'élection de la liste des conseillers municipaux appelée à siéger au sein du conseil d'administration du CCAS (Marie PIERRE dit MERY, Marianne VAN KINDEREN, Renée SYMOLON, Elsa PONS, Brigitte BOURRY) ;

Vu les démissions de Mesdames Brigitte BOURRY et Marianne VAN KINDEREN de leurs fonctions de conseillères municipales ;

Vu l'élection de trois nouveaux conseillers municipaux suite à l'élection municipale partielle complémentaire du 29 octobre 2017 ;

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste unique (5 membres) : HUMBERT Rose, PIERRE dit MERY Marie, PONS Elsa, SYMOLON Renée, TRAMONI Philippe.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8

À déduire (*bulletins blancs*) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Ont été proclamés membres élus du conseil d'administration du CCAS:

HUMBERT Rose

PIERRE dit MERY Marie

PONS Elsa

SYMOLON Renée

TRAMONI Philippe

Pour mémoire, les membres nommés par le maire sont :

LEXTRAIT Annie

LEXTRAIT Françoise (vice-présidente)

RIOU Jean-Pierre

THERON Josiane

VOCANSON René

Commission d'appel d'offres

→ Délibération n°D2017-78

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°D2014-31 désignant membres titulaires de la CAO : ARNAUD Mathieu, MEYSSONNIER Vincent, SYMOLON Renée et membres suppléants BOURRY Brigitte, PIERRE DIT MERY Marie, BONNOT Franck;

Vu l'élection de trois nouveaux conseillers municipaux suite à l'élection municipale partielle complémentaire du 29 octobre 2017 ;

Considérant qu'il convient de désigner de nouveaux membres titulaires à la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. COSTE Jérôme

M. MEYSSONNIER Vincent

Mme SYMOLON Renée

Sont candidats au poste de suppléant :

M. TRAMONI Philippe
M. BONNOT Franck
Mme PIERRE DIT MERY Marie

Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires :

M. COSTE Jérôme
M. MEYSSONNIER Vincent
Mme SYMOLON Renée

- délégués suppléants :

M. TRAMONI Philippe
M. BONNOT Franck
Mme PIERRE DIT MERY Marie

Commission MAPA

→ Délibération n°D2017-79

Considérant que les collectivités locales peuvent désormais traiter en marché à procédure adaptée (MAPA) les marchés de travaux jusqu'à 5 225 000€ HT et les marchés de fournitures et services jusqu'à 209 000€ HT.

Il est proposé de créer une commission MAPA qui sera chargée de déterminer, pour les marchés de travaux supérieurs à 209 000 € HT passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses. Elle pourra également proposer au maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

Afin de faciliter la gestion de cette nouvelle procédure, il est suggéré au conseil municipal que la composition de la commission MAPA soit identique à celle de la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PAR 8 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION

DECIDE que la composition de la commission MAPA sera identique à celle de la commission d'appel d'offres

INFORMATIONS DIVERSES

- Afin de pouvoir préparer le conseil communautaire, le maire propose de modifier la date des conseils municipaux, elle propose de les faire le 2^{ème} jeudi de chaque mois (au lieu du dernier jeudi). **Prochain conseil municipal le jeudi 7 décembre 2017 à 18h.**
- Le maire informe le conseil du départ de Céline Delamare. Elle libère le logement communal n°010, pour le 1^{er} décembre.
- Nathalie informe également de l'échange qu'elle a eu avec la DIRRECTE. Suite à son courrier au président Macron ainsi qu'au ministre du travail, un agent de la DIRRECTE a contacté le maire pour connaître comment s'est déroulé l'embauche d'Emmie NIBEL et surtout vérifier les différents évènements qui ont conduit à ce courrier. A l'issue de l'échange téléphonique, l'interlocuteur a indiqué qu'Emmie peut prétendre au maintien du contrat aidé, que l'antériorité ne serait pas reprise, mais que le contrat repartirait à partir du 1^{er} décembre. Nathalie lui a envoyé les différents éléments pour réaliser le nouveau cerfa. Nous sommes dans l'attente des documents.
- Nouvelles permanences du maire et des adjoints : les mardis après-midi et le samedi matin en remplacement du jeudi après midi. Cette nouvelle organisation prendra effet à compter de janvier 2018 et sera affinée ultérieurement.